

Programme des subventions énergétiques 2024

Valable dès le 1^{er} janvier 2024 pour les citoyens en résidence primaire

Formulaire de demande

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... Mail.....

Je souhaite obtenir une subvention pour (veuillez cocher ce qui convient)

**Installation d'un chauffe-eau thermodynamique
(remplacement d'un boiler électrique)**

Veillez transmettre à la commune une copie de la facture ainsi que vos coordonnées bancaires pour le versement de la subvention.

Installation solaire photovoltaïque et thermique

Veillez transmettre à la commune un formulaire d'annonce présentant votre installation.
La commune de Morlon offre les émoluments communaux.

Changement de fenêtres

Veillez transmettre à la commune une copie de la facture ainsi que vos coordonnées bancaires pour le versement de la subvention.

Robot tondeuse

Veillez transmettre à la commune une copie de la facture ainsi que vos coordonnées bancaires pour le versement de la subvention

Borne de recharge pour véhicule électrique

Veillez transmettre à la commune une copie de la facture, la demande de raccordement technique (DRT) signée par le gestionnaire de réseau ainsi que vos coordonnées bancaires pour le versement de la subvention

○ **Remplacement des chauffages fossiles et chauffages électriques**

1. Une analyse préliminaire peut être effectuée par notre prestataire. Veuillez prendre contact directement avec Monsieur Olivier Boschung de GESA au 026/919 23 23.
2. En cas de réalisation, veuillez transmettre à la commune une copie de la facture ainsi que vos coordonnées bancaires pour le versement de la subvention

○ **Conseil au Programme Bâtiment**

Une analyse préliminaire peut être effectuée par notre prestataire. Veuillez prendre contact directement avec Monsieur Olivier Boschung de GESA au 026/919 23 23.

Attention

- La demande doit être effectuée dans les 6 mois suivant la fin des travaux. Pour les travaux nécessitant un permis de construire, le dossier doit être clos dans l'application FRIAC.
- Ces subventions seront allouées au maximum jusqu'au montant budgété pour 2024.
- L'ordre de l'octroi des subventions suivra l'ordre de réception des demandes complètes
- Ce programme est valable jusqu'au 31 décembre 2024.